ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

France Télécom

Question écrite n° 52362

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur l'avis de l'Autorité de régulation des télécommunications (ART) relatif aux forfaits de téléphonie fixe de France Télécom. L'Autorité de régulation des télécommunications vient de demander à France Télécom de revoir son offre de forfaits de téléphonie fixe « tout compris », qu'elle a jugé contraire à la concurrence. L'opérateur vient de répondre par une fin de non-recevoir obligeant ainsi le Gouvernement à intervenir. En effet, l'ART a jugé contraire à la concurrence les forfaits « lignes France » proposés par l'opérateur, en raison du couplage entre communications locales et communications longue distance. Ce couplage est de nature, selon le régulateur, « à détourner irrégulièrement la clientèle potentielle » des opérateurs privés concurrents de France Télécom. Il souhaiterait connaître les mesures envisagées par le Gouvernement suite à cet avis de l'Autorité de régulation des télécommunications.

Données clés

Auteur : M. Jean-Luc Warsmann
Circonscription : Ardennes (3e circonscription) - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 52362
Rubrique : Télécommunications
Ministère interrogé : économie
Ministère attributaire : économie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 16 octobre 2000, page 5844